SONELGAZ PRÉVOIT UN INVESTISSEMENT DE 3 000 MILLIARDS DE DINARS À L'HORIZON 2022

Le plan anti-délestage

Un plan d'urgence pour répondre à la demande en électricité a été élaboré par Sonelgaz. L'entreprise espère éviter le scénario de l'été dernier en investissant 3 000 milliards de dinars d'ici 2022. Le P-dg de l'entreprise publique reconnaît que tous ces efforts sont consentis pour satisfaire une demande concentrée sur une période ne dépassant pas trois mois. Le reste de l'année, les équipements supplémentaires ne seront pas sollicités.

Nawal Imés- Alger (Le Soir) - Les délestages et autres coupures répétitives seraient en phase de ne devenir plus qu'un mauvais souvenir. Sauf «événements imprévus», le P-dg de Sonelgaz affirme que le plan d'urgence mis en place devra permettre de faire face à une demande qui n'a cessé de croître depuis quelques années, en raison notamment de la généralisation de l'usage du climatiseur. Une situation devenue problématique depuis 2011 avec une croissance de la demande de l'ordre de 14% chaque année, proportionnelle au taux d'équipements en climatiseurs. Nourredine Bouterfa s'attend néanmoins à une stabilisation de la demande d'ici 2015, date à laquelle, affirme-t-il, le taux d'équipement par foyer se situera autour d'un climatiseur et demi. Le P-dg de Sonelgaz, invité de la rédaction de la Chaîne III, avouera que pour faire face à ces évolutions, la facture que payera le contribuable sera élevée. Le plan d'urgence approuvé par le gouvernement touchera le volet production. Une enveloppe de 3 000 milliards de dinars lui est allouée jusqu'à 2022. La moitié de cette enveloppe sera engagée d'ici à 2017. L'invité de la radio affirme que 4 000 mégawatts qui sont retenus sont en cours d'exécution. 8 000 mégawatts sont en appel d'offres. L'objectif est d'atteindre d'ici juin, 2 400 mégawatts et 200 mégawatts pour les zones isolées du sud avec notamment l'entrée en production de la centrale électrique de Koudiat Edraouch, d'une capacité de 1 200 mégawatts mais également par l'acquisition en urgence d'une capacité de 600 mégawatts en turbines à gaz mobiles qui seront réparties dans les régions d'Azzefoun et de Fkirina. Au niveau de la capitale, 17 postes haute tension seront réalisés. Ils auraient dû être réalisés depuis longtemps mais un retard a été enregistré en raison de difficultés d'accès au foncier, ou d'obtention des autorisations administratives. Pour l'été, il a été retenu des solutions d'urgence avec la mise en service de cinq postes mobiles haute tension.

Côté distribution, un programme de 7 000 postes de distribution est engagé. «D'ici fin mai ou début juin 2013, nous aurons au moins 90 % de ces postes mis en service. Le reste sera réceptionné durant le mois de juin. Mais les postes de distribution ne vont pas suffire.

Il va falloir que les ouvrages de transport d'électricité soient également prêts. Là aussi, nous avons 170 ouvrages à réaliser en réseau de transport et près de 80 lignes très haute tension et 90 postes de haute tension à mettre en service», affirme-t-il, ajoutant que «pour les années à venir, il faudrait, coûte que coûte, qu'on puisse mettre sur le réseau près de 1 800 mégawatts par an en assurant le transport et la distribution. Nous allons donc être, les prochaines années, dans un programme permanent d'urgence jusqu'à au moins 2015 ou 2016.».

N. I.

Photo : New Press

Les précisions de la Société algérienne de production de l'électricité Mandataire de SPE

Nous avons été surpris par la teneur de votre article paru hier mardi 12 février 2013 dans votre journal, intitulé «Censé éviter les coupures de courant estivales dans le Sud : retard dans le programme des centrales électriques». La Société algérienne de production de l'électricité SPE Spa informe les citoyens que l'infructuosité des appels d'offres est liée essentiellement aux références des soumissionnaires et aux prix élevés proposés par ces derniers.

Il y a lieu de préciser que, contrairement à ce qui a été avancé dans votre article, cette infructuosité ne remet aucunement en cause la couverture des besoins en énergie électrique de l'été 2013. En effet, les investissements réalisés auparavant dans le cadre de la réserve nationale, en turbines à gaz mobiles et en diesel mobiles, permettent de parer à tout aléa et aux situations imprévisibles. Le renforcement des sites de Bordj Badji Mokhtar, Tindouf, In Belbel, Oum-Lassel et Bordj Omar Driss est assuré par les groupes diesel et par des groupes turbines à gaz pour les sites de Tindouf, Béni Abbès et Tamanrasset. Aussi, les projets déclarés infructueux seront relancés incessamment afin de couvrir les besoins de ces localités au-delà de 2014. Par ailleurs, nous tenons à préciser que pour le projet en turbines à gaz de 4x17 mX de Tindouf, le contrat sera signé au courant du mois de mars 2013.

Le président-directeur général

NOURREDINE BOUTERFA : «Tôt ou tard, la tarification de l'électricité sera revue à la hausse»

Pas question d'augmentation immédiate des tarifs de l'électricité, mais le P-dg de Sonelgaz est formel : tôt ou tard, le débat s'imposera et l'augmentation deviendra inévitable. Interrogé à ce sujet, il expliquera que les tarifs d'électricité actuels ne peuvent pas assurer le remboursement des investissements consentis, ajoutant qu'«un jour nous serons dans l'incapacité de payer, ce jour là, il faudra discuter. Tôt ou tard, il sera le moment d'en parler mais il va bien falloir un jour revoir cela.».

N. I.

PROJET DE CRÉATION D'UN RÉSEAU DE STATIONS-SERVICE À SONATRACH

Le syndicat de Naftal parle d'offre à des sociétés étrangères

Le projet initié par Sonatrach et qui consiste à disposer de son propre réseau de stations-service est-il en réalité destiné à des sociétés étrangères, spécialisées dans la distribution des carburants ? Plus que jamais, c'est la question qui se pose avec acuité dans les milieux syndicaux de l'entreprise Naftal.

Abder Bettache (Alger – Le Soir) - Rien de concret n'est à signaler dans le bras de fer qui oppose le syndicat de l'entreprise Naftal à la société-mère Sonatrach.

Chacune des deux parties campe sur sa position, laissant planer le spectre d'une véritable crise qui risque d'ébranler le secteur public des hydrocarbures. Toutefois, l'élément nouveau réside dans l'information qui circule depuis quelques jours dans les milieux syndicaux de Naftal et qui consiste à dire que le projet envisagé par Sonatrach est «destiné à des sociétés étrangères». Vrai ou faux ? Du côté de Sonatrach, point de commentaire. Pendant ce temps, des sources proches du syndicat de l'entreprise Naftal indiquent que cette affaire sera portée à l'attention du premier magistrat du pays. «Nous demanderons l'arbitrage du président de la République», a-t-on signifié. En effet, convaincus de la justesse de leurs doléances, les représentants des travailleurs de l'entreprise Naftal considèrent que le projet initié par les responsables de Sonatrach «vise la mise à mort de notre entreprise».

«C'est incompréhensible : on a beau chercher, il nous est difficile de situer les motivations réelles de Sonatrach qui en viendrait ainsi à concurrencer sa propre filiale», dit-on. D'ailleurs, le secrétaire général du syndicat d'entreprise Naftal qui est par ailleurs le secrétaire général de la Fédération nationale des travailleurs du pétrole, du gaz et de la chimie (UGTA) n'a n'est pas allé par trente-six chemins pour soutenir l'idée «d'une volonté manifeste de démanteler Naftal ». Pour ce syndicaliste, «il s'agit d'une vérité que nous avons déjà vécue en 1986, lorsque Naftal avait été amputée d'une activité importante : le raffinage». Ainsi, si le projet en question venait à se concrétiser, Naftal risque d'être concurrencée sur son propre terrain par une filiale «sœur» dans le domaine de la distribution des lubrifiants et des carburants. Pour M. Sid Ali Beldjerdi, «il ne s'agit ni plus ni moins que d'une volonté d'asphyxier Naftal». Ce même responsable ne comprend pas non plus à quel «objectif stratégique» répond cette nouvelle orientation de Sonatrach ni pourquoi «veut-on déposséder» Naftal de cette activité. Toutefois, il demeure formel qu'un «plan réfléchi, planifié qui commence à être exécuté par certains responsables au sein de Sonatrach consiste en la mise à mort de notre entreprise». Propriété (filiale) du groupe Sonatrach, Naftal n'a aujourd'hui pour unique fournisseur que la société-mère pour exercer son activité principale, à savoir la commercialisation et la distribution des produits pétroliers et dérivés. De son côté, Sonatrach, qui approvisionne également des concurrents de Naftal, n'accorde, d'après les syndicalistes, aucune mesure préférentielle à sa filiale. C'est toute la problématique qui se pose aujourd'hui et qui sera évoquée selon nos sources lors d'un mini conclave qui aura lieu à Ain Aménas, lieu où aura à célébrer l'UGTA, le 24 février prochain, le double anniversaire de sa création et de la nationalisation des hydrocarbures.

A. B.

Photo : Samir Sid